

Ce qui précède vaut non seulement pour les chiropracteurs mais aussi pour les autres praticiens dont nous avons parlé aujourd'hui. Je crois que nous sommes dans une impasse et que le ministre devrait reviser à la fois certaines de ses déclarations antérieures et l'attitude qu'il a adoptée jusqu'ici, et accepter les recommandations.

Passons maintenant à la question des soins dentaires. Ici encore, les services que rend le dentiste ne sont pas assurés, et pourtant ces mêmes services sont assurés s'ils sont fournis par un médecin. Cela me paraît tout à fait illogique, et, comme je l'ai déjà dit, je considère que cette mesure est hautement discriminatoire et doit être redressée. Ceci s'applique à d'autres praticiens: naturopathes, optométristes, psychologues, etc.

Je pense encore une fois au ministre de réfléchir sérieusement aux recommandations des membres de l'opposition. Je suppose que nos vis-à-vis suivraient notre exemple s'ils n'étaient pas assis de l'autre côté. Je suis certain que le ministre reconnaîtra la force de nos arguments et qu'il modifiera son projet pour mieux l'adapter aux exigences de l'heure.

● (5.10 p.m.)

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, le débat que nous poursuivons actuellement sur le bill C-227 et, en particulier, sur les quatre ou cinq amendements qu'on a voulu présenter, relativement au sous-paragraphe d, passera dans l'histoire de ce Parlement comme un des débats les plus constructifs, parce que je n'ai pas entendu d'exposés superficiels ni d'exposés étroitement partisans, et j'ai écouté presque tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant.

Je crois qu'il faut féliciter tous nos collègues, mêmes ceux de l'opposition, pour le sérieux dont ils font preuve au cours de l'étude de ce projet de loi et pour la qualité des arguments qu'ils offrent au ministre en vue d'améliorer son projet de loi.

Et j'ai été frappé, en particulier, de voir que personne dans l'opposition ne s'opposait au projet de loi et que, au contraire, il y avait une espèce d'émulation pour essayer de le perfectionner. Et je crois que de tous les amendements qui ont été proposés jusqu'à maintenant, j'appuierais tout de suite, moi, celui qu'a présenté l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), parce que, à mon avis, c'est un amendement compréhensible qui ouvre la porte à toutes sortes d'autres

[M. Patterson.]

amendements et qui se soumet aussi à toutes les prescriptions et à toutes les restrictions de la procédure parlementaire. Je voudrais donc appuyer l'honorable député, auprès du ministre, et j'ai l'impression, même si je ne suis pas dans ses secrets, que le ministre voudra l'adopter, parce qu'il est vrai, monsieur le président, qu'on a émis ici toutes sortes d'excellentes suggestions pour perfectionner le projet de loi.

Parmi les choses que nous avons apprises au cours du débat, il y a, par exemple, cette leçon de terminologie médicale que nous a donnée le député de Gatineau (M. Isabelle) hier soir, quand il est intervenu au moment où le député de Villeneuve (M. Caouette) parlait. Et, il y a aussi ce fait qu'il nous a appris qu'il avait donné au député de Villeneuve une injection qui lui a permis de revenir du Liban, ce qui a contrarié un certain nombre des adversaires du député de Villeneuve, en pas plus mauvaise condition que lorsqu'il est parti, ce qui a dû rassurer ses collègues. Parmi toutes ces choses que nous avons apprises, il y avait celle-ci à l'effet qu'il y avait une limite au talent du député de Gatineau, parce qu'il n'avait pas pu donner au député de Villeneuve une injection pour le guérir de ce que je pourrais appeler sa verbosité. C'est certes une maladie, puisqu'il nous a fait, hier soir, quatre ou cinq discours, au moins, sur ce projet d'assurance-santé.

Et pour redevenir sérieux, monsieur le président, je crois, moi, que quand on étudie ce projet de loi, on est obligé d'en venir à un principe qui régit presque toutes les grandes législations et de se dire que, lorsque la perfection n'est pas possible, on se contente du moindre mal ou du mieux possible.

Et j'ai été frappé d'entendre le ministre—d'ailleurs, on a pu le contrôler—nous dire qu'il avait consulté les provinces, qu'il avait même voulu, à un moment donné, leur soumettre son projet de loi et que les circonstances ne le lui ont pas permis, mais qu'il est encore décidé à faire l'impossible pour les réunir et essayer de discuter avec elles des différentes modalités de ce projet de loi en vue d'amendements futurs.

Cette attitude du ministre est une preuve de bonne volonté, ce que tous les membres de la Chambre ont certainement remarqué, et indique, même si le projet de loi n'est pas parfait, et il ne l'est pas bien sûr, et je suis de l'avis de la plupart des membres de l'opposition qu'on aurait pu inclure aussi une foule de services marginaux qu'on élimine ici en s'en tenant à la profession médicale telle qu'on la comprend, que le gouvernement a dû penser